

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 17 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 13

AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

Le 17 février 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, légalement convoqué le 11 février 2026 par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Laurent CHELLE

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Jean-Claude FRAISSARD donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Patrick MARTIN donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Joëlle CAMPERS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2026-02

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2026 du budget principal est présenté au conseil communautaire.
Le budget primitif ne tient pas compte de la reprise des résultats.

Lors du rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion, le conseil communautaire sera amené à voter la reprise définitive des résultats et un budget supplémentaire. Conformément aux articles L.2312-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Il est précisé que le présent budget est présenté sous la nomenclature M57.
De ce fait, il est proposé conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors du conseil communautaire du 17 décembre 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Gestion des services	21 949 299.80 €	Produits des services	26 169 801.00 €
Charges financières	60 713.00 €	Produits financiers	5 000.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	22 010 012.80 €	TOTAL RECETTES REELLES	26 174 801.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Amortissements	1 500 000.00 €	Opérations entre sections	0.00 €
Virement en investissement	2 664 788.20 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 164 788.20 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
26 174 801.00 €		26 174 801.00 €	

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté 2025	Cumul section
Dépenses	26 174 801.00 €		26 174 801.00 €
Recettes	26 174 801.00 €		26 174 801.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement	3 181 666.00 €	Recettes d'équipement	34 960.00 €
Restes à réaliser	621 666.20 €	Recettes financières	0.00 €
Dépenses financières	396 416.00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	4 199 748.20 €	TOTAL RECETTES REELLES	34 960.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Opérations entre sections	0.00 €	Amortissements	1 500 000.00 €
		Virement du fonctionnement	2 664 788.20 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 164 788.20 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
4 199 748.20 €		4 199 748.20 €	

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté 2025	Cumul section
Dépenses	3 578 082.00 €	621 666.20 €		4 199 748.20 €
Recettes	4 199 748.20 €			4 199 748.20 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **26 174 801.00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre à **4 199 748.20 euros**.

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire du 17 décembre 2025 ;

VU les conférences budgétaires ;

VU la commission finances du 2 février 2026 ;

Le conseil communautaire avec 17 voix pour, 3 voix contre (Gérard VERNAY, Alain EMPRIN et Paul PELLECUER) et 1 abstention (Mathieu LECLERCQ) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget principal de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;
- **DIT** que le budget est voté par nature et par chapitre ;
- **AUTORISE** le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Yannick AMET

Président

